

# La défense de la sécurité sociale

Rapport présenté par Henri Raynaud, secrétaire de la CGT  
au Comité national les 14 et 15 janvier 1947

## ***Préface de Bernard Friot : Les clés de toute offensive syndicale pour la reconquête de la Sécurité sociale (résumé)***

Nous trouvons les clés de toute offensive syndicale pour la reconquête de la Sécurité sociale dans le rapport que présente Henri Raynaud au CCN de janvier 1947 en vue des premières élections aux conseils d'administration des caisses du régime général. Elles tiennent dans les trois enjeux sur lesquels il insiste : *caisse unique, taux unique de cotisation interprofessionnelle, gestion ouvrière sans patrons et sans tutelle étatique*. C'est pour aujourd'hui la boussole d'une sortie de la défaite pour de nouvelles conquêtes.

### **1. Une caisse unique, le régime général**

Ce que créent les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, ce n'est pas la Sécurité sociale : tout existe déjà ; les ordonnances créent le *régime général de Sécurité sociale*, c'est-à-dire la réunion de tout cela dans une caisse unique gérée par les salariés. L'ambition est considérable. Face à la bourgeoisie, elle très organisée, il s'agit de constituer un outil de classe.

[Mais] face au patronat, aux partis de droite et à la CFTC, la CGT n'est pas parvenue à imposer la fusion immédiate des assurances sociales et des allocations familiales, repoussée à plus tard. Deux caisses parallèles vont donc se mettre en place dans les départements, avec deux élections simultanées. A quoi s'ajoutent les résistances corporatistes. Le poids des fédérations dans la CGT, la menace de scission qui sera consommée en 1947 avec Force ouvrière, et bien sûr le soutien du patronat et de la droite à tout ce qui peut empêcher de donner au nouveau régime général toute l'ampleur nécessaire mettent en échec la volonté confédérale.

Dans une telle adversité, Henri Raynaud peut à juste titre dire dans son rapport toute la fierté de la CGT pour le travail accompli pendant l'année 1946. Ses militants étaient seuls pour (en 6 mois seulement) :

- Convaincre des salariés travaillés par une intense propagande adverse d'entrer dans le régime général
- Installer les nouvelles caisses à la place des multiples caisses [existantes]
- Trouver, en pleine pénurie immobilière des locaux assez grands pour les 123 caisses primaires de Sécurité sociale et 113 caisses d'allocations familiales
- Opérer le reclassement de plus de 70 000 agents issus des anciennes caisses

- Remplacer le Ministère du travail et ses directions régionales de la Sécurité sociale pour la collecte des cotisations, désormais compétence directe des caisses.

## **2. Un financement par une cotisation interprofessionnelle au taux unique**

Le second enjeu est le financement du régime général. La CGT se bat sur trois fronts :

- L'unicité d'un taux de cotisation interprofessionnel, la nature de la cotisation (salaire ou revenu différé ?), le refus de la fiscalité. Ici encore il s'agit de construire un outil de classe. L'unicité des taux et des caisses permet aux administrateurs salariés d'affirmer leur autonomie et de mener leur politique selon leur agenda.
- Le patronat va s'appuyer sur le gouvernement et jouer sur la division syndicale pour s'opposer à la cotisation comme salaire au bénéfice de la cotisation comme revenu différé. Alors que le régime général, comme celui des fonctionnaires, est construit comme la prolongation des meilleurs salaires de l'intéressé et commence ainsi à instituer le salaire à vie comme alternative au marché du travail, ARRCO-AGIRC affirme, au contraire, la logique d'emploi en faisant des pensions la contrepartie des cotisations de toute la carrière. On comprend qu'aujourd'hui ce régime soit le bras armé du patronat dans la réforme des pensions, et plus largement de toute la sécurité sociale, puisque c'est sur son modèle que le MEDEF et la CFDT construisent, d'ANI en ANI, une batterie de comptes individuels fondés sur la performance des salariés sur le marché du travail : les comptes jours de congé, formation, pénibilité, dont le Compte personnalisé va rendre fongible les droits.
- Enfin – troisième front de lutte de classes – il s'agit pour la CGT d'imposer la cotisation contre l'impôt, gage de la gestion ouvrière bien sûr, mais aussi de la collecte d'une part suffisante de la valeur ajoutée, car la cotisation balaie bien plus large que l'impôt. Elle y parviendra jusqu'à la création de la CSG par le gouvernement Rocard, en 1990, et l'affirmation, en 1997, de la tutelle étatique sur l'assurance par le gouvernement Juppé.

## **3. Gestion ouvrière sans patrons et sans tutelle étatique**

Les conseils des caisses chargées de la santé et des pensions comptent trois quart de salariés et un quart d'employeurs, alors que dans les caisses d'allocations familiales, les conseils ne comptent que la moitié de salariés. Le sabotage étatique de l'institution est systématique dès 1945. Le retour au pouvoir de De Gaulle va accélérer la mise en cause des pouvoirs des conseils élus avec le paritarisme et la désignation des administrateurs.

## **Conclusion**

Qu'est-ce que permet une caisse unique financée par une cotisation interprofessionnelle à taux unique et gérée par les travailleurs eux-mêmes ? Rien moins qu'un changement décisif dans la production. Ce qu'institue le régime général, ce n'est pas l'affectation d'une partie

de « la valeur » à des improductifs utiles (parents, retraités, soignants), c'est une production de valeur salariale contradictoire à la valeur capitaliste. Travailler avec un salaire à vie et sans prêteurs, est infiniment plus efficace que de se soumettre au double chantage capitaliste de l'emploi et de la dette comme on le voit aujourd'hui avec les effets désastreux d'une management du personnel hospitalier copié sur le chantage capitaliste à l'emploi et avec la quasi-faillite financière d'hôpitaux qui, faute d'une hausse de la cotisation maladie [permettant de subventionner les investissements] ont dû aller chercher leur financement sur le marché des capitaux.

Le combat de classe pour le régime général, tel que le met en contexte cette préface et tel que l'exprime le si remarquable rapport d'Henri Raynaud, fournit la boussole d'une reprise de l'offensive. Il faut généraliser la production salariale de valeur en généralisant le salaire à vie contre le marché du travail, la subvention de l'investissement contre le crédit, la propriété d'usage de l'outil de travail contre la propriété lucrative. Pour cela la bataille pour le régime général doit redevenir centrale dans ses trois directions : Caisse unique, taux interprofessionnel unique, gestion par les seuls salariés.

Il s'agit là de suggestions pour lancer le débat.

*Résumé de la préface de Bernard Friot à La défense de la sécurité sociale. Rapport présenté par Henri Raynaud, secrétaire de la CGT au Comité national les 14 et 15 janvier 1947*

Note :

On peut se procurer la brochure à Éditions des Comités syndicalistes révolutionnaires [editions.syndicalistes@gmail.com](mailto:editions.syndicalistes@gmail.com) pour le prix modique de 3€